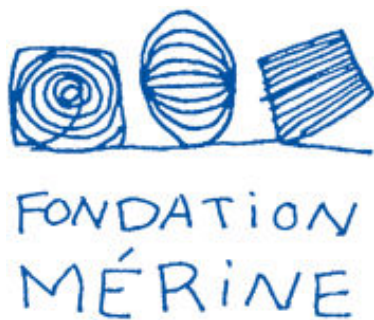




Ecole du Château de Carrouge

2019-2020



www.merine.ch



TABLE DES MATIERES

1.	ADMINISTRATION	2
2.	CONTACTS PARENTS-ÉCOLE	2
3.	HORAIRES DES COURS	4
4.	VACANCES SCOLAIRES	5
5.	RENTRÉE SCOLAIRE	6
6.	NOM DES ENSEIGNANTS ET N° DE TÉLÉPHONE DES CLASSES	7
7.	TRANSPORTS	7
8.	RESPONSABILITE SURVEILLANCE	8
9.	ABSENCES, MALADIES ET CONGÉS	9
10.	DISCIPLINE DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE ET SANCTIONS	9
11.	ARMES	9
12.	EN CAS D'ACCIDENT	10
13.	ASSURANCES	10
14.	VÊTEMENTS ET OBJETS PERDUS	10
15.	MULTIMÉDIA / MÉDIA (PHOTOS – FILMS)	10
16.	GYMNASTIQUE ET PISCINE	11
17.	DEVOIRS	11
18.	EVÈNEMENTS PARTICULIERS	12
19.	PARTICIPATION FINANCIÈRE	13
20.	REPAS DE MIDI	13
21.	MÉDICATION	14

1. ADMINISTRATION

Directeur	Angelo Mancuso	021.557.95.29
Adjointe dir. thérapeutique	Elena Pezzoli	021.557.95.70
Ressources Humaines	Nadia Guinand	021.557.95.43
Comptable	Sylvie Montoro	021.557.95.43
Secrétaire	Patricia Villy	021.557.95.50
Apprentie	Monica Lupsa	021.557.95.46

2. CONTACTS PARENTS-ÉCOLE

Il est important que nous puissions nous tenir mutuellement informés de l'évolution de votre enfant.

Les **enseignants sont à disposition** pour toute information utile concernant les aspects scolaires, le matériel pédagogique, les méthodes d'enseignement ainsi que les devoirs. Pour **correspondre** avec vous, les enseignants utilisent le plus souvent l'agenda de l'élève. Ils sont aussi atteignables à l'école via le secrétariat. (Vous pouvez aussi prendre contact et convenir d'un rendez-vous avec les autres intervenants).

Le secrétariat est à votre disposition pour toutes questions. Il est important que vous l'avertissiez de vos **changements d'adresse, de téléphone** et de toute modification pouvant toucher les coordonnées et les informations que vous nous avez transmises lors de la signature du contrat.



Secrétariat

Horaires d'ouverture
(Tous les jours ouvrables)

08h00 - 12h00
13h30 - 17h00

Tél. 021.557.95.50

Email : www.accueil@merine.ch



Santé scolaire

M. Pascal Coppey, infirmier

Atteignable sur portable au : 079.159.07.53

Présence : les vendredis matins de 8h00 à 12h15

pascal.coppey@avasad.ch



3. HORAIRES DES COURS

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

08h25 – 12h15

13h25 – 15h15

Mercredi

08h25 – 11h50



Horaires enfantines

1^{ère} Primaire

Depuis août jusqu'aux vacances de Noël

Lundi – mardi – jeudi – vendredi 8h25 – 11h50

Depuis les vacances de Noël jusqu'aux vacances de Pâques

Lundi – jeudi – vendredi 8h25 – 11h50

Mardi 8h25 – 15h15

Depuis les vacances de Pâques jusqu'aux vacances d'été

Lundi et vendredi : 8h25 – 11h50

Mardi et jeudi : 8h25 – 15h15

2^{ème} Primaire

Lundi et vendredi 8h25 – 11h50

Mardi et jeudi 8h25 – 15h15

Mercredi 8h25 – 11h50

4. VACANCES SCOLAIRES

Les vacances sont consultables sur le site de la DGEO.

<https://www.vd.ch/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires/2019/>

Vacances d'été :	Du vendredi 5 juillet au Dimanche 25 août 2019
Jeûne fédéral :	Lundi 16 septembre 2019
Automne :	Du samedi 12 octobre au Dimanche 27 octobre 2019
Vacances d'hiver :	Du samedi 21 décembre 2019 au Dimanche 5 janvier 2020
Relâches :	Du samedi 15 février au Dimanche 23 février 2020
Vacances de Pâques :	Du vendredi 10 avril au Dimanche 26 avril 2020
Pont de l'Ascension :	Jeudi 21 et vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte :	Le lundi 1 ^{er} juin 2020
Fin d'année scolaire :	Dernier jour d'école Le vendredi 3 juillet 2020 à 15h15
Vacances d'été :	Du samedi 4 juillet au dimanche 23 août 2020



5. RENTRÉE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que les élèves doivent venir à l'école avec une tenue vestimentaire correcte.

Tous les élèves commencent l'école le :

Lundi matin 26 août 2019
selon l'horaire normal (8h25)

Et finissent les cours à :

15h15 (1^{ère} et 2^{ème} primaire à 11h50).

Nous vous accueillons avec plaisir si vous désirez accompagner votre enfant pour ce premier jour d'école. Vous pouvez aussi faire monter votre enfant dans le bus et vous rendre par vos propres moyens jusqu'à Moudon, pour l'accompagner ensuite jusqu'à l'entrée dans sa classe. Ce sera alors le moment de le quitter pour permettre à l'enseignant-e de commencer son travail.

Matériel à apporter pour la rentrée scolaire :

- Trousse
- Plume
- Crayon gris
- Gomme
- Taille-crayon
- Crayons de couleurs
- Feutres
- Bâton de colle
- 2 Paquets de mouchoirs
- Pantoufles tenant aux pieds (pas de tongs ou chaussures ouvertes !)
- Affaires de gym (voir page 11)
- 1 tablier (ou chemise) pour la peinture



6. NOM DES ENSEIGNANTS ET N° DE TÉLÉPHONE DES CLASSES

Mmes Brigitte Gilliard et Mélissa Giroud	021.557.95.62
Mmes Stéphanie Chaperon Simonet et Anaïs Genre	021.557.95.65
Mme Helena Da Silva	021.557.95.67
Mmes Laetitia Garofano et Mélissa Giroud	021.557.95.64
M. Igor Hueber	021.557.95.66
M. Thierry Bornand et Mme Morgane Müller	021.557.95.63
Mmes Aurore Seck et Chloé Luthringer	021.557.95.61



7. TRANSPORTS

Chauffeurs

Fernand Dessarzin	079.452.18.22
Vincenzo Lonero	079.212.75.82
René Pulver	078.729.31.07
Séverine Strahm	079.903.33.96
Nicole Thonney	079.287.45.25
Laurence Vonnez	079.928.16.67

Chauffeur remplaçant

Patrick Faucherre	079.106.37.85
-------------------	---------------

Règles de bonne conduite dans les bus scolaires

- ⇒ Etre à l'arrêt du bus **5 min.** à l'avance
- ⇒ Attendre calmement le bus à l'endroit prévu à cet effet et ne pas jouer sur la route avant son arrivée
- ⇒ Entrer et sortir du bus sans pousser ou bousculer les autres
- ⇒ Dans le bus : s'asseoir aussitôt entré et attacher sa ceinture
- ⇒ Ecouter, respecter le chauffeur et lui obéir
- ⇒ Respecter les camarades par son attitude et son langage
- ⇒ Attendre l'arrêt complet du bus avant de se détacher et de se lever pour descendre
- ⇒ Ne pas détériorer le bus

Rehausseur : Nous demandons à tous les élèves de moins de 12 ans de s'asseoir sur un rehausseur.

En cas de mauvaise conduite avérée ou de récidive, l'accès aux transports scolaires peut être momentanément ou définitivement refusé à un élève.

Transports publics

Il est impératif que l'élève respecte les horaires et soit ponctuel. En effet, le but de cette démarche est vraiment que l'enfant se responsabilise et devienne autonome.

Les élèves bénéficiant des transports publics sont sous la responsabilité des parents jusqu'à leur arrivée à l'école et dès 15h15.

En cas de mauvaise conduite avérée ou de récidive, l'abonnement aux transports publics peut être momentanément ou définitivement retiré à un élève.

8. RESPONSABILITE SURVEILLANCE

Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à leur entrée dans le bus de l'école et dès le moment où ils en sortent à la fin des cours. S'ils effectuent les trajets à pied ou en transports publics, les enfants sont sous la responsabilité des parents, jusqu'à l'heure du début des cours et dès la fin de ceux-ci.

9. ABSENCES, MALADIES ET CONGÉS

Pour **toutes les absences**, nous vous prions d'informer le chauffeur par téléphone (voir page 7) ainsi que le secrétariat de l'Ecole (Tél. 021.557.95.50).

Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées.

Les **demandes de congé** se font par écrit auprès de la direction, une semaine à l'avance.

Sauf cas exceptionnel, il n'y a pas de congé juste avant ou après les vacances scolaires. Le prix avantageux d'un billet d'avion n'est par exemple en aucun cas un motif valable.

En cas de **maladie** (fièvre, maux divers), l'école s'engage à avertir les parents. Si ces derniers ne sont pas joignables et si l'état de santé de l'enfant devait s'empirer, elle se donne le droit de contacter le médecin scolaire ou le 144.



10. DISCIPLINE DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE ET SANCTIONS

Comme dans toute école, les élèves ont le devoir de **respecter les règles**. Celles-ci leur seront expliquées dans le cadre de leur classe.

Si des écarts importants ou répétés sont constatés dans le cadre de l'école (bus inclus), les adultes peuvent donner à l'élève un avertissement que les parents devront signer.

Trois avertissements conduisent à une heure de retenue. Dans ce cas, les parents s'engagent à venir, le cas échéant, chercher leur enfant au terme de cette heure de retenue et au besoin à rencontrer la direction.

11. ARMES

Toutes les armes sont strictement interdites : briquets, couteaux, lasers, pistolets à billes ou armes soft air, etc... Tout objet dangereux sera immédiatement confisqué. L'élève sera sanctionné et les parents convoqués.

12. EN CAS D'ACCIDENT

VOICI NOTRE MANIÈRE DE PROCÉDER :

- S'il y a urgence, nous contactons le 144.
- Nous contactons les parents au plus vite.



13. ASSURANCES

Nous vous rappelons que la couverture accidents et maladie incombe aux parents. L'assurance responsabilité civile est vivement conseillée.



14. VÊTEMENTS ET OBJETS PERDUS

Les effets oubliés ou perdus sont à récupérer à la fin des cours, et pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

15. MULTIMÉDIA / MÉDIA (PHOTOS – FILMS)

De plus en plus d'élèves possèdent des natels, mp3, jeux vidéo, etc... Nous vous rappelons que leur utilisation est **interdite** dans le cadre de l'école. Les élèves doivent laisser les téléphones portables éteints dans leur sac. Un non-respect de ces règles entraînera une sanction et la confiscation de l'objet. Ce dernier sera restitué en fin de journée.

Les membres de l'équipe pédagogique et thérapeutique ont parfois recours à un **support média** (vidéo / photographie) pour des activités d'expression ou pour évaluer leur travail. Ces documents, soumis au secret professionnel, sont utilisés dans le cadre de l'école ou dans un contexte professionnel. Certaines réalisations peuvent être utilisées à des fins d'information et de communication. Dans cette situation, le retrait du support représentant leur enfant de manière reconnaissable, peut être demandé par les parents.

16. GYMNASTIQUE ET PISCINE

Les leçons de gymnastique ont lieu deux fois par semaine. Une leçon de gymnastique hebdomadaire est donnée par M. Lionel Piretti. Nous vous prions de donner à votre enfant des chaussures de gym réservées uniquement à cette activité et dont la semelle doit être claire afin d'éviter les traces sur le sol. Il n'est pas admis de venir en tenue de gymnastique à l'école.

Pour les classes des plus jeunes, des leçons de natation se déroulent à la piscine couverte de Moudon durant le premier ou deuxième semestre. Elles sont données par Mme Christine Amaudruz, professeure de piscine, accompagné par l'enseignant-e titulaire de la classe.

Pour les classes des plus grands, des leçons de karaté seront donnés par M. Manuel Castro, une fois par semaine, sur inscription.

Les horaires de ces activités vous seront donnés à la rentrée scolaire.

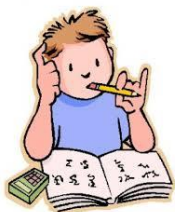
Nous vous prions d'informer l'enseignant des précautions médicales nécessaires à prendre, s'il y a lieu. Ces cours font partie du programme, si l'enfant ne peut pas y participer pour une raison de santé, il est nécessaire de transmettre à l'enseignant une "demande de dispense" écrite.



17. DEVOIRS

Ils sont donnés par les enseignants, en fonction des objectifs fixés pour l'année scolaire. Il n'y a pas de devoirs le week-end et durant les vacances, mais des travaux facultatifs peuvent être effectués. La collaboration parents

- enfants - enseignants est très utile en matière de leçons à domicile. En effet, il est important de coordonner les méthodes que chacun utilise. N'hésitez donc pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant à ce propos, notamment lorsque la durée du travail à la maison vous semble régulièrement inadaptée.



18. EVÈNEMENTS PARTICULIERS

Congés spéciaux

- **Jeudi 12 septembre 2019**, les élèves auront congé **l'après-midi**, pour permettre aux enseignants de participer à une formation de 1^{er} secours. Ils rentreront en bus après le repas de midi.
- **Mardi 11 février 2020**, les élèves auront congé **toute la journée**, pour permettre aux enseignants de participer à une journée de réflexion.

Evènements rythmant l'année scolaire

Dates	Évènements	Participants
Jeudi 29 août 19 – journée «Jeux sportifs coopératifs»	Joutes sportives / piscine ext.	Toute l'école
Lundi 9 septembre 19 – matinée 8h30-10h00 : Gr 1 10h30-12h00 : Gr 2	Prévention de la jeunesse	Gr 1 : 2004-2006 Gr 2 : 2007-2008
Jeudi 12 septembre 2019 – ½ journée 14h30 à 17h00	Formation 1 ^{er} secours	Adultes
Mardi 1 ^{er} octobre 2019 et mardi 8 octobre 2019 - journée	PROFA	1h30 / classes
Jeudi 31 octobre 2019 - matin	Patinoire	Toute l'école (3 thérapeutes min)
Jeudi 19 décembre 2019 de mi-journée	fête Noël	Toute l'école
Mardi 21 janvier 2020 – journée Mercredi 22 janvier 2020 - matin	Prévention routière	1h30 / 4 classes de primaire
Lundi 10 février 2020 - journée	100 ^e jour d'école	Toute l'école
Mardi 11 février 2020 - journée	Journée de réflexion	Adultes
Jeudi 27 février 2020 - matin	Patinoire	Toute l'école (3 thérapeutes min)
Lundi 18 mars 2020 – matinée (à confirmer)	Action Innocence	A définir
Vendredi 1 ^{er} mai 2020 - journée	Sortie	Toute l'école
Lundi 1 ^{er} juin OU Vendredi 5 juin 2020 - Journée	Courses d'école	Classes
Jeudi 4 & 11 juin 2020 (18 juin 2020 : réserve) - journée	Piscine extérieure 2x	Toute l'école (3 thérapeutes min)

19. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Elle se monte à **Frs. 7.-** par repas pris à l'Ecole. Nous vous adresserons une facture mensuelle.

En cas de difficulté financière importante, plutôt que de laisser des factures en suspens, vous pouvez aborder la question avec Mme Sylvie Montoro, comptable, qui cherchera une solution avec vous.



Durant l'année scolaire, comme dans toutes les écoles, nous organisons des excursions, des visites, des spectacles ou d'autres activités artistiques et culturelles. Nous vous prions de bien vouloir verser, pour l'année scolaire 2019-2020, la somme unique de **Frs. 25.-**, directement à l'enseignants-e de la classe de votre enfant durant la 1^{ère} semaine d'école.

Une difficulté financière ne doit pas constituer un empêchement à participer aux activités. Vous pouvez trouver un arrangement à ce sujet avec le directeur, M. Angelo Mancuso.

20. REPAS DE MIDI

Les enfants prennent leur repas de midi dans le cadre de l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (enfantines, les mardis et jeudis) sous la responsabilité d'animatrices.



Mmes Valérie Gloor et Sylvie Schüpbach, cuisinières, prévoient des menus équilibrés à base de produits frais régionaux. La règle veut qu'en principe, les enfants goûtent à chaque plat. Des menus particuliers sont prévus pour les enfants de confession musulmane (sans porc) et pour ceux qui doivent suivre un régime spécifique, **sur avis médical**. Merci de nous en informer **par écrit**, le cas échéant.

Vous pouvez consulter les menus sur notre site internet : www.merine.ch

21. MÉDICATION

Dans le cas où nous devons donner ponctuellement un médicament à votre enfant, (antibiotique ou autre), nous vous remercions de faire parvenir l'ordonnance (ou copie de celle-ci), précisant le(s) médicament(s) prescrits(s) à l'enseignant. Toute modification de ce traitement devra également être justifiée par une ordonnance.

Nous sommes uniquement autorisés d'utiliser les produits suivants :

- Le spray merfen pour désinfecter une plaie (Merci de nous dire si votre enfant est allergique au merfen)
- La crème bepanthen-plus pour une petite blessure
- Le gel stilex en cas de brûlure légère ou pique d'insectes
- De la "glace" en cas de blessures le nécessitant
- Des sucres de raisin
- Des larmes artificielles (NaCl monodose)

Par contre, en cas de SORTIE ou de CAMP, un enseignant peut être amené à donner du paracétamol à votre enfant. Si c'est le cas, vous en serez tenus informés et déciderez, avec l'enseignant, de la suite à donner. Si votre enfant devait être allergique au paracétamol ou si vous ne souhaitez pas qu'il/elle en reçoive, nous vous remercions d'en informer son enseignant.

